

Les séances de l'Association eurent lieu dans la salle de promotion de l'Université Laval. Dans une chambre adjacente, on avait réuni une collection de spécimens pathologiques et d'instruments de chirurgie.

À la séance d'ouverture, mercredi, 17 août, le Dr Parke reçut les membres au nom du comité, l'échevin Foley au nom de la ville de Québec, et le Dr Ahern au nom de la Faculté de Médecine. Ce dernier rappelle que c'est dans cette même bâtisse, il y a 31 ans, quelques jours après la Confédération, que se réunirent les médecins venus des diverses provinces qui fondèrent alors cette Association à laquelle il souhaite aujourd'hui la bienvenue. L'état florissant de cette Association, après vingt-cinq ans d'existence, prouve avec quelle vigueur l'œuvre fut fondée. Quelques-uns des fondateurs sont présents à la réunion.

*Discours du Dr J. M. Beausoleil, président.*

Le président prononce ensuite le discours suivant, en anglais :

" Il y a maintenant 31 ans que notre Association prit naissance dans cette hospitalière et pittoresque ville de Québec. C'est alors que l'on reconnut la confraternité professionnelle dans toutes les parties de la province. C'est alors que naquit la famille médicale canadienne. Elle peut maintenant travailler à atteindre le but pour lequel elle a reçu la vie : la promotion de la science, la protection des intérêts professionnels. Un homme distingué, l'un des pères de la Confédération, le Dr Tupper—Sir Charles Tupper—fut notre premier président.

" Depuis, un grand nombre de médecins distingués lui ont succédé dans ce fauteuil. Certes, je suis grandement confus et ému, quoique profondément reconnaissant, quand je considère l'honneur que l'on m'a fait en m'appelant à présider cette réunion. Il ne pouvait être nullement question de mérite personnel ; votre bonté, messieurs, dirigea votre choix.

" Je suis un admirateur et un ami sincère de mes prédécesseurs, et je désire suivre leurs traces. Je vous demande par conséquent la permission de parler pendant quelques minutes sur ce point de notre programme qui regarde l'unité de la profession médicale canadienne.

" Messieurs, s'il est une profession qui demande dans tout pays la liberté de pratique, c'est bien la profession de médecin. La loi civile française n'était pas reconnue dans toutes les provinces du Dominion, il est facile de comprendre pourquoi un avocat de Québec ne peut pas exercer sa profession dans l'Ontario ; mais il n'y a, il ne peut y avoir, dans toutes les provinces, qu'une même anatomie, qu'une même physiologie ; le médecin est le même partout. Pourquoi, alors, cette anomalie d'un médecin ne pouvant pas pratiquer sur tous les points du territoire national ?

" Cette contrée, qui nous est si chère, ne peut-elle nourrir ses enfants sans les diviser en castes ? Pourquoi le praticien d'Ottawa cesse-t-il d'être praticien à Hull ? Parce que l'Acte de l'Amérique